

225

# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXX      N.-D. DE LEVIS—AOUT 1924      No 8

---

---

## LES LETTRES DE NATURALITE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Les lettres de naturalité, nous dit Guyot, sont des lettres de grand sceau par lesquelles le roi ordonne qu'un étranger sera réputé naturel sujet et régnicole, à l'effet de jouir de tous les droits, privilèges, franchises et libertés dont jouissent les vrais originaires Français, et qu'il soit capable d'aspirer à tous les honneurs civils (1).

"Anciennement, dit encore Guyot, les lettres de naturalité se nommaient lettres de bourgeoisie, comme s'il suffisait d'être bourgeois d'une ville pour être réputé naturel du pays. Il y a au trésor des Chartres un grand nombre de ces lettres de bourgeoisie, qui ne sont autre chose que des lettres de naturalité accordées à des étrangers. Du temps de Charles VI, on se faisait encore recevoir bourgeois du roi, pour participer aux privilèges des régnicoles. Dans la suite, ces lettres ont été appelées lettres de naturalité. Il n'appartient qu'au roi seul de naturaliser les étrangers; aucun seigneur, juge ni cour souveraine n'a ce droit."

Certaines nations reçurent même *en bloc* des lettres de naturalité. Les habitants de ces pays, en vertu de ces lettres, pouvaient s'établir en France et y jouir de tous les privilèges

---

(1) Répertoire de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, tome 36e, p. 269.

des régnicoles sans être obligés d'obtenir des lettres particulières pour eux.

Les lettres de naturalité, toutefois, ne produisaient l'effet dont elles étaient susceptibles qu'après leur enregistrement au Parlement et leur entérinement à la Chambre des Comptes et même au bureau des finances (Edit du mois de février 1704). Guyot cite un arrêt du 4 septembre 1738 qui adjuge à une veuve la succession de son mari et décide qu'elle devait être préférée à Louis Flandio, frère du défunt, nonobstant les lettres de naturalité que ce Louis Flandio avait obtenues avant le décès de son frère, tout simplement parce que ces lettres avaient été enregistrées au Parlement après le décès du testateur.

L'étranger naturalisé qui se mariait et allait résider hors du royaume perdait la grâce que le roi lui avait faite, et on le réputait étranger. Ses enfants nés ailleurs qu'en France ne pouvaient hériter de ses biens. Dans ce cas, sa succession allait au roi.

Lorsque l'étranger naturalisé venait à décéder en France, ses héritiers régnicoles seuls lui succédaient. A leur défaut, le roi héritait de ses biens. Les seigneurs haut-justiciers ne pouvaient rien prétendre dans sa succession.

Au mois de février 1720, une déclaration royale révoquait les lettres de naturalité accordées aux étrangers faisant le commerce maritime, qui avaient conservé leur domicile dans les pays soumis aux puissances dont ils étaient nés les sujets. Il fallait donc que l'étranger naturalisé fasse en France ou dans ses colonies une résidence constante.

Au mois de décembre 1703, un édit royal avait fixé que les lettres de naturalité seraient insinuées au domicile des impétrants. C'est en vertu de cet édit que toutes les lettres de naturalité accordées à des habitants de la Nouvelle-France furent insinuées au Conseil Supérieur de Québec.

Quel droit payait ceux qui obtenaient des lettres de naturalité ? Le tarif édicté le 29 septembre 1722 le fixe à cent livres pour tout impétrant, c'est-à-dire que le père, la mère et chaque enfant payaient cent livres chacun.

Il nous reste à donner les noms des étrangers devenus Français ou plutôt Canadiens dont les lettres de naturalité

furent enregistrées au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.

Ce sont :

Sébastien de Villieu (juin 1668).

Jacques Bizard (1<sup>er</sup> mars 1687).

Jean-Thomas, natif de Bristol, en la vieille Angleterre, marié à une Française de laquelle il a eu deux enfants (mai 1710).

Abel-Joseph Board, natif de Londres, habitant de la Pointe-aux-Trembles, marié à une Française et ayant des enfants (mai 1710).

Guillaume Jamesie, de la vieille Angleterre, habitant de la Pointe-aux-Trembles, marié à une Française, ayant dix enfants (mai 1710).

Jean Laza, irlandais, habitant de Montréal, marié à une Anglaise, et ayant huit enfants (mai 1710).

Richard Neilson, de la Nouvelle-Angleterre, habitant de Saint-François, marié à une Française, et ayant des enfants (mai 1710).

Jean-Baptiste Ohé, irlandais, habitant de Montréal, marié à une Française, et ayant des enfants (mai 1710).

Jean-Baptiste Otis, de la Nouvelle-Angleterre, habitant de la côte de Beaupré, marié à une Française, et ayant des enfants (mai 1710).

Paul Otis, établi à Villemarie (mai 1710).

Philippe Montass (mai 1710).

Jean Uso, de la vieille Angleterre (mai 1710).

André Fray (mai 1710).

Guillaume Tailor, demeurant à Villemarie (mai 1710).

Mathias-Claude Faremont (mai 1710).

Gabriel Jordan, demeurant à Québec (mai 1710).

Joseph Hastinger, de la côte de Beaupré (mai 1710).

Joseph Kalogg (mai 1710).

Thomas Huss (mai 1710).

Pierre-Augustin Littlefiver (mai 1710).

Yvan Carter (mai 1710).

Louis Price (mai 1710).

Jean-Louis Dicker (mai 1710).

Michel Scavler (mai 1710).

Nicolas Hutchin (mai 1710).

Germain Aubry dit Larose, irlandais (mai 1710).

Joseph Power (?) (mai 1710).

Jean Crony dit Saint-Jean, irlandais (mai 1710).

Antoine-Nicolas Huss (mai 1710).

Charles Lemaire dit Saint-Germain, irlandais, habitant de Lachine, marié à une Française, et ayant des enfants (mai 1710).

Louis-Philippe Sergeant (mai 1710).

Richard. . . . . (1), ci-devant chez le sieur de Linquetot (Linctot), major des Trois-Rivières (mai 1710).

Jean-Baptiste. . . . . (1), habitant de la côte de Beaupré près Québec, marié à une Française, dont il a des enfants (mai 1710).

Jacques-Charles Stebbens (?) (mai 1710).

Jean. . . . . (1), irlandais établi à la Petite-Rivière près Québec, marié à une Française dont il a des enfants (mai 1710).

Jean. . . . . (1), dit l'Irlande, tisserand de son métier à Lachine (mai 1710).

. . . . . (1), Coal (mai 1710).

Jean-Baptiste Carool (?), irlandais, habitant de Lavaltrie, marié à une Française, et ayant des enfants (mai 1710).

Joseph Hind, demeurant au Cap-Saint-Ignace (mai 1710).

Joseph Hind' (frère du précédent), étant à la côte de Beaupré (mai 1710).

Joseph Sloutz (mai 1710).

Jean Sloutz (mai 1710).

André. . . . . (1), demeurant chez Guillaume Lemieux, à Bellechasse (mai 1710).

Benjamin Messy (mai 1710).

Hervey Stroton (mai 1710).

Jean Ricard, demeurant au séminaire de Québec (mai 1710).

Madeleine Warren, anglaise, mariée à Philippe Robi-

---

(1) En blanc dans l'original.

taille, tonnelier, établi à Villemarie, dont elle a eu quatre enfants, (1) (mai 1710).

Marie Washton (?), anglaise, mariée à Jean Laska (?), irlandais établi à l'île de Montréal, ayant trois enfants (mai 1710).

Marguerite Kerwin Kay, anglaise, mariée à un sergent des troupes nommé Chevalier (mai 1710).

Marie-Françoise Urtozer, mariée à Jean Berger, peintre, établi à Villemarie (mai 1710).

Anne Lord, anglaise, mariée à Sabaphton (?) Holet (?) dit Laviolette, tisserand, établi à Villemarie mai (1710).

Marie-Anne-Louise Christiason, née à la Nouvelle-Hollande, où elle épousa un Français nommé Moyse Dupuy et avec lequel elle passa en Canada l'année de la paix, demeurant à Laprairie, ayant cinq ou six enfants (mai 1710). (2)

Christin Otom (?), anglaise, mariée, amenée avec sa mère au Canada, mariée à Louis LeBran, menuisier, établi à Villemarie (mai 1710).

Elisabeth Priser, anglaise, mariée à Jean Fournavan (?), établi à Villemarie, et ayant deux enfants (mai 1710).

Marguerite Stobberer, anglaise, mariée à Jean des Noyons, sergent dans les troupes, et ayant des enfants (mai 1710).

Marie Ann....., anglaise, mariée (mai 1710).

Madeleine Wilson, anglaise, mariée au nommé Chevalier, perruquier, établi à Québec et ayant des enfants (mai 1710).

Marie-Ursule Mistrot, anglaise, mariée à Charles Boisboi (?), habitant de Saint-François (mai 1710).

Marie Shruer (?), anglaise, mariée au nommé Paquet, demeurant près Québec, et ayant plusieurs enfants (mai 1710).

Marie-Madeleine William, anglaise, mariée au nommé Vildaigre, garde-port à Québec (mai 1710).

Rosa Otis, anglaise, mariée (mai 1710).

Marie-Jeanne Goffurier, anglaise, veuve de Thomas Left (mai 1710).

---

(2) Mentionnée par Mgr Tanguay (vol. VII, p. 10).

(3) Mentionnée par Mgr Tanguay (vol. III, p. 556).

- Marie-Louise Pilman, anglaise, veuve d'Étienne William, demeurant à Québec (mai 1710).  
Marie-Joseph Sayer, anglaise (mai 1710).  
Catherine Dunkin, anglaise (mai 1710). (1)  
Marie Stoze (?), anglaise (mai 1710).  
Louise-Thérèse Stobbon, anglaise (mai 1710).  
Louise-Gabrielle Brake, anglaise (mai 1710).  
Marie-Françoise Furie (?), anglaise (mai 1710).  
Marie-Priscille Stozer, anglaise (mai 1710).  
Marie-Elisabeth Waber, anglaise (mai 1710).  
Marguerite Tavbol (?), anglaise (mai 1710).  
Martha Finn, anglaise (mai 1710).  
Elisabeth Hust, anglaise (mai 1710).  
Marie-Louise Komball, anglaise (mai 1710).  
Madeleine Alleyn, anglaise (mai 1710).  
Marie-Charlotte Brojon (?), anglaise (mai 1710).  
Elisabeth Coss, anglaise (mai 1710).  
Helene Davis, anglaise (mai 1710).  
Marie-Françoise Hammon, anglaise (mai 1710).  
Anne Huss, anglaise (mai 1710).  
Marie Brook, anglaise (mai 1710).  
Madeleine Cout, anglaise (mai 1710).  
Marie-Elisabeth Lamax, anglaise (mai 1710).  
Marie. . . . . (2), irlandaise (mai 1710).  
Marie Drody, anglaise (mai 1710).  
Jean Otis (juin 1713).  
Jean Arnold (juin 1713).  
Jean Willet (juin 1713).  
Edouard Flechier (juin 1713).  
Edouard Clements (juin 1713).  
Guillaume White (juin 1713).  
Jacques Pillsburg (juin 1713).  
Richard Taylor (juin 1713).  
Thomas Jefferys (juin 1713).  
Thomas Stillet (juin 1713).  
Jean Scothoir (juin 1713).  
Richard Pearse (juin 1713).

---

(1) Voir à son sujet le **Bulletin des Recherches Historiques**, vol. XVII, p. 120.

(2) En blanc dans l'original.

- Christophe Wood (juin 1713).  
Jacques Lorey (juin 1713).  
Charles Steward (juin 1713).  
Charles Taylor (juin 1713).  
Jacques Leiyter (juin 1713).  
Isaac Ruff (juin 1713).  
Charles David (juin 1713).  
Guillaume Wilding (juin 1713).  
Robert Dixon (juin 1713).  
Jean Deniss (juin 1713).  
Thomas Shoulder (juin 1713).  
Jean Banistoc (juin 1713).  
Charles Menning (juin 1713).  
Marie Loeman, veuve de Howe (juin 1713).  
Marie-Anne Drew (juin 1713).  
Joseph Grechill (juin 1713).  
Guillaume Perrinn (juin 1713).  
Thomas Buraff (juin 1713).  
Jean Reed (juin 1713).  
Joseph Robert (juin 1713).  
Daniel Maddox, anglais, natif de la vieille Angleterre (juin 1713).  
Jeanne Wardaway, anglaise, native de la vieille Angleterre (juin 1713).  
Daniel Fisk (juin 1713).  
Simon Lucas (juin 1713).  
Victor-Thomas Dian (juin 1713).  
Catherine Parsons, native de la Nouvelle-Angleterre (juin 1713).  
Jean Holond, natif d'Irlande (juin 1713).  
Denis Byrne, natif d'Irlande (juin 1713).  
Claude Mathias Fanef, anglais établi à Montréal (mars 1714).  
Marie Willis, femme de Pierre Derisy, marchand de Québec (27 janvier 1722).  
Thimothé Sylvain, natif d'Irlande (7 mars 1724).  
Abel, anglais de nation (22 mars 1732).  
Marie-Anne Jordan, anglaise de nation (13 avril 1740).  
Gilles Strouds, natif de Londres (30 avril 1749).  
Claude Thomas, anglais de nation (1er juin 1753).

Charles-Joseph-Alexandre-Ferdinand Feltz, allemand,  
chirurgien major des troupes à Montréal (3 février 1758).  
P.-G. R.

---

## LES DISPARUS

---

ÉDOUARD-RAYMOND FABRE.—La vie de cet éminent compatriote devrait être écrite et répandue, car elle comporte un enseignement. Fils d'un menuisier instruit, Edouard-Raymond naquit à Montréal, le 15 septembre 1799, et fit l'apprentissage des affaires dès l'âge de 14 ans. En 1822, il se rendit en France pour se familiariser avec le commerce des livres. Revenu au pays l'année suivante, il prit la direction de la librairie qu'avait fondée à Montréal, vers 1815, M. Bossange.

M. Fabre fut un homme d'affaire actif, honnête et d'excellent jugement. Sa libéralité et son dévouement en faveur de ses compatriotes furent au-dessus de toute éloge. Il aida de ses deniers les familles des victimes de la rébellion de 1837-38 ; il soutint la *Minerve* et le *Vindicator*. Ce dernier journal, de langue anglaise, était chargé de faire connaître la cause des Canadiens français en Angleterre et aux États-Unis. Il contribua à la création de la *Maison Canadienne*, vaste entreprise dont le but était de soustraire les marchands canadiens à la tutelle des exportateurs anglais et de former nos jeunes compatriotes au grand négoce. Il fut l'un des fondateurs du *Pays* de 1852 et l'âme dirigeante de l'*Association de la délivrance* qui s'occupait du bien-être et du rapatriement des exilés politiques canadiens en Australie. Enfin, l'on peut dire qu'il participa à tous les mouvements politiques, patriotiques et économiques qui eurent alors pour mission de faire progresser notre race. Ce Canadien français exemplaire périt victime du choléra, le 15 juillet 1854. A cette époque, il était maire de Montréal.

M. Fabre avait épousé Luce Perrault, et deux de leurs enfants ont brillé ; l'un, Edouard-Charles a été le premier archevêque de Montréal, l'autre, Hector, fut un journaliste de grande distinction et, lors de son décès, il représentait le Canada en France.

CABRETTE

## NOS CROIX DE CHEMINS

---

Dans un ouvrage qui a pour titre : *Le crucifix, sainte dévotion*, l'abbé Chaffaujon, racontant l'histoire du crucifix en Europe, écrivait, il y a quelques années, le passage suivant : "De l'église le crucifix... se dressa sur les chemins fréquentés ou dans les sentiers isolés, rappelant à l'homme le grand but du voyage; sur les places publiques, dans les rues, aux angles des maisons, pour que le chrétien apprit, en le voyant, à modérer ses agitations et à sanctifier ses plaisirs. Nos secousses sociales ont porté un rude coup à ce culte salutaire, aussi bien que le luxe des constructions modernes. La croix a dû fuir des villes dans les campagnes, et les madones perdent de plus en plus leurs niches traditionnelles."

Par ailleurs, un de nos historiens, le R. P. Louis Lalande, dans sa belle *Histoire de Boucherville*, entretenait, en 1891, craintes identiques sur le sort des croix et des calvaires du Canada français ainsi qu'on le constatera par la lecture de cette page : "Il existait dans nos campagnes, il y a quelques vingt ans (vers 1871), une pieuse coutume de faire le mois de Marie. Les mères de famille et leurs filles ornaient une petite chapelle, ordinairement bâtie au pied d'un calvaire ; et, devant une statue ou une image de la sainte Vierge, vieillards et enfants, pieusement agenouillés sur le sol, récitaient le chapelet. Puis on chantait en plein air des hymnes et des cantiques ; tous les apprenaient, y répondaient en chœur, et les fredonnaient ensuite pendant leur travail de chaque jour. Marie était bénie à jamais. Hélas ! les chapelles et les calvaires tombent, sont tombés et ne se relèvent pas toujours..."

Cette page a-t-elle eu pour effet de faire sortir de leur heureuse influence sur la masse de nos compatriotes ? Ouvrage publié naguère par la Société Saint-Jean-Baptiste, une heureuse influence sur la masse de nos compatriotes ? toujours est-il que la Croix du chemin est en honneur plus que jamais. Depuis quatre ans, que nous parcourons les campagnes à la recherche des croix de la région de Montréal, des Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe, Terrebonne, etc., il nous a été possible de relever l'existence de près de deux cents

croix et calvaires. Nous avons même eu l'agréable surprise d'apprendre qu'on en élevait de nouvelles en plusieurs endroits. Et ce qui se passe dans les régions que je viens de mentionner, se reproduit également dans les régions au sud et à l'est de Québec. Pour preuve je citerai au hasard deux extraits qui datent de 1922.

STE-EUPHEMIE, MONTMAGNY.—“Le dimanche 24 septembre 1922, eut lieu dans notre paroisse, la bénédiction solennelle d'une jolie croix érigée par les soins et sur la propriété de M. Joseph Giroux, cultivateur.

“La paroisse entière assistait à la cérémonie. On remarquait aussi plusieurs personnes des paroisses voisines, accourues pour la circonstance.

“Le sermon fut donné par le R. P. Antonin, Franciscain. Après la bénédiction de la Croix, M. le curé adressa quelques mots à la foule présente, remercia tous et chacun et félicita chaleureusement M. Giroux pour son acte de piété.

“C'est la deuxième fois en deux mois que pareil fait religieux se produit dans notre paroisse. La première croix, érigée en juillet dernier, s'élève sur la propriété de M. Alphonse Gagné, maire de la paroisse. . .”

SAINT-VALLIER, CO. BELLECHASSE.—“Dimanche, le 24 septembre 1922, après les vêpres, a eu lieu dans la paroisse, la cérémonie toujours touchante d'une bénédiction de croix le long du chemin. Cette magnifique croix a été érigée par les descendants de la famille Bélanger, pour commémorer la mémoire du premier colon de ce nom établi dans la paroisse en 1726, et est élevée sur l'emplacement de la première maison, le long du chemin de l'Anse. Après la bénédiction et une pieuse allocution par M. le curé, M. J.-É. Bélanger, promoteur de ce monument, fit l'historique de cette famille, puis il y eut chant de circonstance et chacun s'en retourna doucement, ému par cette belle cérémonie et ce beau dimanche d'automne.

“Multiplions nos croix sur nos chemins afin qu'elles répandent leurs bénédictions sur nos paroisses et sur les voyageurs qui les saluent avec respect sur leur passage.”

E.-Z. MASSICOTTE

## L'INSCRIPTION DU MONUMENT WOLFE ET MONTCALM

En février 1898, un lecteur demandait au *Bulletin des Recherches Historiques* quel était l'auteur de la belle inscription placée sur le monument de Wolfe et Montcalm à Québec.

Mortem virtus communem,  
Famam historia  
Monumentum posteritas dedit.

La réponse se fit un peu attendre, puisqu'elle ne parvint au *Bulletin* qu'en novembre de l'année suivante, vingt-et-un mois plus tard, mais elle fut directe et précise, comme cela ne pouvait manquer d'arriver puisqu'elle était signée : Ignotus. L'historien extrêmement averti qui nous a fourni sous ce nom tant de pages érudites et qui n'est pas aussi inconnu qu'il le croit peut-être, avait retrouvé dans les vieilles gazettes toute l'histoire de cette remarquable inscription. Dès que le projet d'un hommage commun à Wolfe et à Montcalm fut annoncé, en août 1827, un comité se forma et un concours s'ouvrit pour l'inscription qui devait être gravée sur le futur monument. Le lauréat du concours, gagnant de la médaille d'or qui en était le prix, ne fut autre que le Dr John-Charlton Fisher, en ce temps-là rédacteur de la *Gazette de Québec par autorité*. "L'inscription du Dr Fisher, ajoutait Ignotus, a fait l'admiration de tous les connaisseurs. Elle résume avec force, élégance et concision l'idée-mère qui a inspiré l'érection de ce monument historique."

Sans prétendre rien diminuer de l'admiration qui est en effet due à cette inscription si véritablement lapidaire, il est peut-être permis de rappeler que tous les humanistes n'ont pas été également satisfaits de sa latinité. A plusieurs reprises l'on a fait observer qu'il y avait quelque chose de relâché, sinon d'absolument incorrect dans le fait que l'auteur a placé en vedette une seule épithète féminine, alors que des trois termes auxquels elle s'applique nécessairement dans l'esprit du lecteur, il s'en trouve un du genre neutre.

Peut-être aurait-on dû faire observer en même temps

que le verbe doit être au pluriel, puisqu'il est commandé par trois sujets à la fois : *virtus, historia, posteritas* ?

Est-ce là du purisme exagéré ? C'est possible. Pour éviter cette critique légère, l'auteur aurait été forcé de répéter l'ajectif, *mortem communem, famam, communem, monumentum commune*, mais sa formule y aurait perdu autant en beauté qu'en concision, et il a préféré recourir à une licence grammaticale. C'était d'ailleurs son droit, puisque l'artifice dont il a usé n'est autre que la figure de langage universellement connue sous le nom de syllepse et dans laquelle les mots sont régis plutôt par la pensée de celui qui parle que par les règles de la grammaire.

Je crois cependant qu'il n'était pas impossible au Dr Fisher de disposer la même inscription sans rien sacrifier de sa remarquable concision et en même temps sans violer inutilement la syntaxe. Il n'avait qu'à trouver trois compléments du même genre et à dire par exemple :

Commune dederunt  
Fatum virtus,  
Decus historia,  
Monumentum posteritas.

AECIDIUS FAUTEUX

---

## QUESTIONS

---

Je vois qu'en 1740, à la vente des effets de Mgr de Lauberivière, un abbé Martin achète le bréviaire de l'évêque défunt. Mgr Tanguay ne mentionne aucun prêtre du nom de Martin pour cette période. Il y a eu un abbé Martin aumônier ou chapelain de la famille Martel de Brouage à la Côte de Labrador à peu près à cette époque. Le bréviaire en question n'aurait-il pas été acheté par lui dans un de ses voyages à Québec ?

X. X. X.

Où trouverais-je la liste des capitaines de port de Québec ?

MARIN

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU  
CANADA-FRANÇAIS : LA REVUE DES  
DEUX-FRANCES

Louisbourg, souvenirs du Cap Breton, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. de 1897, p. 14).

Faucher de Saint-Maurice, par Paul de Cazes (Vol. de 1897, p. 22).

L'hon. F.-G. Marchand (Vol. de 1897, p. 42).

Journal de mes campagnes au Canada, par de Malartic (Vol. de 1897, pp. 82, 188, 271).

Esquisse d'histoire du Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1897, p. 108).

Canadiens décorés par la France (Vol. de 1897, p. 157).

Les mines d'or du Canada, par F. Bianconi (Vol. de 1897, p. 178).

Entre Québec et Lévis, par Napoléon Legendre (Vol. de 1897, p. 12).

Croissez et multipliez, par Benjamin Sulte (Vol. de 1897, p. 189).

Les Acadiens et la France, par Edouard Richard (Vol. de 1897, p. 103).

Les premiers Canadiens des États-Unis (Vol. de 1897, p. 163).

Napoléon 1<sup>er</sup> et le Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1897, p. 11).

Les Écossais au Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1897, p. 119).

Dans la Gaspésie, par Arthur Buies (Vol. de 1898, p. 101).

L'Amérique avant Christophe Colomb (Vol. de 1898, p. 17).

La mort de Champlain, par Benjamin Sulte (Vol. de 1898, p. 98).

Louis Jolliet au Mississipi, par Edmond Mallet (Vol. de 1898, p. 217).

P.-G. R.

LES ACTES DE MARIAGES DU FORT SAINT-JEAN

Trois actes de mariage qui ne sont pas dans Tanguay et qu'on a cherché vainement dans nos archives judiciaires ont été, il y a quelques années, trouvées à Ottawa, où on possède une copie des registres tenus au fort Saint-Jean, entre 1757 et 1760. Comme ces actes intéressent diverses familles de la province, nous en donnons la substance ici, afin qu'on puisse y référer facilement.

4 AVRIL 1758—NICOLAS PAYANT DIT ST-ONGE, amiral du lac Champlain (fils de Joseph-Jacques) et de défunte Marie Legris, du fort St-Jean, et ROSALIE L'ÉRIGÉ fille de Paul l'Érigé dit la plante et de défunte Barbe Dupuy de la paroisse de St-François Régis, et veuve de Jean-Marie Laperle, de la paroisse de Laprairie.

X  
Sacquespée

Joseph Payant  
Le chev. de Louiscore  
Gomicourt

Patin  
Marie-Josette Payant  
Lorimier, Fils  
J. B. Lafois

Hamel  
Josette Hamel

F. Félix de Bercy, P. R.

25 JANVIER 1759—PIERRE MARROLLOT, fils de Jacques et de Marie Peynet, de la paroisse de St-Michel du diocèse de Poitiers, et MARIE-JOSEPH MIVILLE, fille de François Miville et de Marie-Angélique Bone de la paroisse de St-Joachim de la Pointe-Claire et à présent employé aux Bureaux du Roy au fort St-Jean.

Catin  
Durox

Le Vasseur, Fils  
De Laurières  
F. Bonaventure R. Miss.

19 FEVRIER 1759—MESSIRE LOUIS-AUGUSTE-VICTOR DESPINASSI, lieutenant du corps royal de l'artillerie et du génie, officier d'artillerie de cette colonie, fils de Messire Pierre-François Despinassi, ancien colonel réformé de dragons, et de demoiselle Louise-Françoise Belhomme, de Neuville, ses père et mère, de la paroisse de St-Paul, diocèse de Paris, et

Demoiselle MARGUERITE DE LORIMIER, fille de Messire Guillaume de Lourimier, capitaine d'infanterie de cette colonie. et de demoiselle Louise Lepailleur, de la paroisse des Sts-Anges de la Chine, diocèse de Québec. . .

Mgt. Lorimier-Despinassi

Sasquespée, Gamelin,  
Lorimier, Lepailleur,  
t. Lorimier, Lorimier,  
Sacquespée, Fils  
Chs. Sacquespée  
Marie Duplessis  
Lorimier, fils

Sacquespée  
Gamelin  
Le Vasseur  
Le Vasseur fils.

F. Bonaventure  
R. Miss  
E.-Z. MASSICOTTE

---

#### OUVRAGES PUBLIÉS PAR OSCAR DUNN

*Pourquoi nous sommes Français.* Montréal—1870. 40 pp. in-16.

*L'union des catholiques.* Montréal, imprimerie de l'Opinion Publique—1871. 16 pp. in-8.

*L'Amérique avant Christophe Colomb. Résumé des travaux de quelques antiquaires.* Montréal—1875. 47 pp. in-4.

*L'union des partis politiques dans la province de Québec.* Montréal—1874. 30 pp. in-8.

*Dix ans de journalisme : Mélanges.* Montréal, Duvernay frères et Dansereau, éditeurs—MDCCCLXXXII. (1876). 278 pp. in-8.

*Lecture pour tous.* Québec, imprimerie de Léger Brousseau—1877. 214 pp. in-12.

*Manuel de dessin industriel à l'usage des maîtres d'écoles primaires d'après la méthode de Walter Smith, accompagné de cartes-modèles à l'usage des élèves.* Premier livre. Montréal, Duvernay frères & Dansereau, éditeurs—1877. 131 pp. in-

*Glossaire franco-canadien, et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada. Avec une introduction de M. Fréchette.* Québec, A. Côté & Cie—1880. 199 pp. in-24.

## REPOSES

**L'île aux Tourtes** (Vol. XXX, p. 181)—L'île aux Tourtes, située dans le lac des Deux-Montagnes, vis-à-vis Senneville, fait l'extrémité est des comté et seigneurie de Vaudreuil, concédée au premier gouverneur de Vaudreuil en 1702.

Dans le titre de concession, elle est dénommée l'île aux *Tourtres*. Cette île est aujourd'hui la propriété du docteur P.-E. Brown, de Montréal, qui l'a beaucoup améliorée. Dans le parler local, elle est encore connue sous son nom original.

C.-A. DE LOTBINIERE HARWOOD

**Alexandre Fraser** (Vol. XIX, p. 349)—J'ai fait erreur au sujet du notaire Alexandre Fraser, lorsque j'ai dit qu'il était fils de Hubert Fraser et d'Élisabeth Dubord. Alexandre Fraser était fils de Joseph Fraser et de Catherine Talbot dit Gervais. Hubert Fraser était son frère et non son père.

J'ai aussi oublié de dire que Julie Chassé était veuve de Ignace Bernier, notaire, lors de son mariage avec M. Fraser. C'est M. Joseph Lavoie, des Archives Judiciaires de Québec, qui a attiré mon attention sur ce quiproquo.

FRANCIS-J. AUDET

**La fête de Beauport supprimée en 1804** . (Vol. XXX, p. 128)—Dans une lettre de Mgr Signaï à M. Ferland, alors curé de Sainte-Anne de Beauport, lettre datée du 11 janvier 1840, on trouve le passage suivant :

“Jusqu'à l'époque où toutes les fêtes des paroisses ont été indistinctivement retranchées par le mandement de 1810, les habitants de Beauport, par exemple, et en grand nombre n'avaient pu revenir de l'aigreur qu'ils ressentaient contre leur curé, M. Renaud, aux plaintes duquel ils attribuaient la suppression de la fête de leur paroisse.

“On se rappelle encore jusqu'à quel point certains extravagants firent sentir l'effet de leur mécontentement. Cependant depuis bien des années il y avait de fortes raisons d'abolir cette fête devenue une source des plus grands désordres, comme il m'est aisé d'en parler pour en avoir été plusieurs fois moi-même un des témoins oculaires.”

Voici ce que me disait, en 1878, un vieux paroissien de Beauport :

“M. Renaud déjà trop vieux, au dire de certains habitants, pour desservir la paroisse, fut accusé d'être la cause de l'abolition de la fête patronale. Or, un beau matin, huit paroissiens arrivent au presbytère avec leurs chevaux et leurs charrettes pour conduire à Québec curé et ménage et remettre le tout à l'évêque.

“Aussitôt, M. Renaud envoie son serviteur avertir M. de Salaberry, dont la résidence était à une petite distance du presbytère.

“A l'instant, M. de Salaberry revêt son uniforme militaire, ceint son épée, et passant à travers champ, arrive au presbytère au moment même où ces paroissiens étaient occupés à enlever la table de la salle à manger. M. de Salaberry frappe cette table d'un si gros coup de poing qu'elle se fend; puis, tirant son épée, il s'écrie : “Au premier, qui touche encore à cette table, je coupe le cou.” A la pointe de son épée, il força ces habitants tout tremblants à rentrer au presbytère les quelques morceaux de ménage déjà placés sur les charrettes. Inutile de dire que ces huit paroissiens ne se firent pas prier pour retourner chez eux.

“De son côté, M. de Salaberry se rend immédiatement à Québec et livre à la justice les malheureux effrontés, qui furent tous et chacun condamnés à huit mois de prison.”

Voilà à peu près mot à mot le récit que m'a fait le brave vieillard de Beauport. Il me donna les noms des inculpés.

X. Y. Z.

**Les prénoms de M. d'Abbadie** (Vol. XXIX, p. )

—On cherche depuis longtemps les prénoms de M. d'Abbadie, dernier gouverneur français de la Louisiane.

Voici ce qu'a trouvé le R. P. Antoine, O.M.I., curé de la cathédrale de la Nouvelle-Orléans, et que me passe un ami.

Dans une procuration du 5 août 1765, donnée par la veuve d'Abbadie qui est sur le point de partir pour France, nous lisons : “Magdeleine Dumesnil, veuve en premières noces de défunt Messire Jean Jacques Blaize D'Abbadie, vi-

vant Directeur Général et Commandant pour le Roy la province" (de la Louisiane). (Des Archives de la *Louisiana Historical Society*, 616, Orleans Alleys, Nouvelle-Orléans).

FRANCIS-J. AUDET

---

### LE SIEUR DE COURVILLE

---

En 1754, un nommé Louis de Courville était commissionné par Bigot comme notaire dans les postes français de l'Acadie et c'est ce Courville, en même temps secrétaire de Vergor, qui rédigea en 1755 la capitulation du fort Beauséjour. M. J.-É. Roy, dans son *Histoire du Notariat*, se demande s'il n'est pas le même sieur de Courville à qui, d'après le greffe de Lanouillier-Desgranges, une concession fut faite en 1756 sous le nom de Louis Léonard de France Aumanon, sieur de Courville. Quoiqu'il en soit de cette identité, il n'y a du moins pas moyen de douter que ce dernier, Louis Léonard Aumanon, ne soit le même que Louis Léonard Aumasson, marié en 1752 à Marie-Anne Amiot, d'après Tanguay (II, 85). Mais Tanguay veut que Louis Aumasson soit mort subitement à Québec le 13 juillet 1753. Comment réconcilier cela avec l'acte Lanouillier-Desgranges en 1756 ? Est-ce une distraction de plus qu'il faut mettre au compte de notre savant généalogiste ?

Par la même occasion, il serait intéressant de décider laquelle des deux orthographes du nom est la vraie, celle de Mgr Tanguay : Aumasson, ou celle de M. J.-É. Roy : Aumanon.

Aug. F.

---

### QUESTION

---

En 1837, sir Louis-H. Lafontaine fut arrêté parce qu'on avait trouvé dans les papiers de M. Girouard une lettre signée par lui dans laquelle se trouvait la phrase suivante : "Consolez-vous, Viger et Papineau vous donneront 20,000 louis pour armer les Bonnets Bleus du Nord." Le texte complet de cette fameuse lettre a-t-il été publié ? A quelle date fut arrêté M. Lafontaine ? A quelle date fut-il remis en liberté ?

PATR.

## LA NOBLESSE DE MGR DE LAVAL

Personne n'ignore combien est illustre la maison de Montmorency. Elle compte six connétables, douze maréchaux de France, de grands chambellans, de grands bouteillers, une foule d'évêques, etc. Elle a mêlé son sang à celui de tous les souverains de l'Europe, son origine se perd dans les siècles les plus reculés. Un Montmorency fut le premier des grands du royaume qui reçut le baptême des mains de saint Rémi avec Clovis, premier roi chrétien de France. Dieu a voulu que la même maison qui a donné le premier seigneur chrétien à l'ancienne France, donnât le premier évêque à la nouvelle. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches. L'évêque de Québec est sorti de la branche de Montmorency-Laval. Voici ce qu'en dit le Père Anselme dans son *Histoire généalogique de la Maison royale de France, des pairs et des grands officiers de la Couronne* (tome III, ch. 36, pp. 626 et suiv.) :

“Gui de Montmorency dit Laval, sixième du nom, chevalier, seigneur de Laval, de Gaigni, Haronville, Attiche, etc, fils puiné de Mathieu de Montmorency, second du nom, et de dame de Laval, sa seconde femme, succéda à sa mère dans la seigneurie de Laval, dont il prit le nom, et le transmit à sa branche. Il mourut en 1267. Il commença dans le treizième siècle la branche de Montmorency-Laval, qui depuis s'est sous-divisée en plusieurs branches de pairie. Chalonneau, Châtillon, Coné, Lezai, La Saigne, Tortigny, Montigny, etc.”

La maison de Montmorency porte à son écusson d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alerions d'azur. Elle n'en portait d'abord que quatre, mais Mathieu de Montmorency, deuxième du nom, ayant gagné, à la bataille de Bouvines, douze enseignes impériales sur les ennemis, il ajouta douze alerions aux quatre. La branche de Laval porte Montmorency, mais pour la distinguer, la croix est chargée de cinq coquilles d'argent, une au milieu et une à chaque côté.

C'est de la branche de Laval-Montigny qu'est venu l'évêque de Québec, Hugues de Laval-Montmorency, son père, seigneur de Montigny et de Monboudri, se maria, le 1er oc-

tobre 1617, avec Michelle Pericard, de laquelle il eut six enfants. Les deux premiers sont morts sans postérité, les deux derniers se firent religieux, le quatrième soutint la famille, qui vient de s'éteindre dans la personne de Gabriel, dit le marquis de Laval, capitaine de dragons, mort sans enfants au mois d'août 1720. Le troisième fut François de Laval-Montigny, évêque de Québec. Le Père Anselme ne le met que le quatrième ; mais il se trompe : par la tradition constante et commune dans le Canada, il fut le troisième, à qui, par conséquent, appartenait le droit d'aînesse, par la mort des deux premiers enfants, droit qu'il céda à son frère puîné, en embrassant l'état ecclésiastique, par une renonciation expresse à tous ses biens.

La maison de Montmorency était connue en Canada depuis le commencement du dernier siècle. Le duc de Montmorency, grand amiral et maréchal de France, en avait été vice-roi après M. le prince de Condé, avec qui il traita de cette charge pour onze mille écus. M. de Charplain, qui a jeté les fondements de la ville de Québec, prit possession du pays pour le Roi en 1618, au nom de M. de Montmorency vice-roi, qui l'avait établi son lieutenant-général ; et pour y perpétuer la mémoire de son bienfaiteur, il appela le saut de Montmorency, une chute d'eau de plus de deux cents cinquante (250) pieds de haut qui est à une lieue au-dessus d'une pointe aux environs de laquelle on a depuis bâti la ville de Québec, et où est aujourd'hui le fort et le château, qui sert de demeure au gouverneur. On ne pensait pas alors qu'un Montmorency devait être trente ans après le premier évêque de ces vastes régions (L'abbé de LaTour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec.*)

---

## QUESTION

---

Je vois dans l'*History of Canada* de Kingsford qu'il y eut en 1837-1838, en tout, 815 arrestations, 19 dans le district de Saint-François, 2 aux Trois-Rivières, 18 à Québec et le reste dans le district de Montréal. Pourriez-vous me donner les noms des 18 *Patriotes* arrêtés à Québec en 1837-1838 ?

PATR.

NOMS DE RUES ET DE LOCALITES DANS LA  
REGION DE MONTREAL.

VIII

LE JARDIN GUILBAULT—Ce fut une institution dont la vogue méritée fut grande, surtout entre 1842 et 1870, c'est-à-dire pendant que Montréal hébergea une nombreuse garnison de soldats anglais et qu'elle n'avait que cet endroit pour intéresser la foule.

Le propriétaire du jardin, M. Joseph-Edouard Guilbault, véritable Barnum, s'ingénia avec succès à exhiber tout ce qui devait évoquer et satisfaire la curiosité. Son établissement participait à la fois du parc, du musée et du cirque.

Ici on voyait des végétaux rares et des collections de minéraux : là des animaux aquatiques ou terrestres, normaux ou phénoménaux, domestiques ou sauvages, doux ou féroces, et en si grand nombre que M. Guilbault pouvait se vanter d'avoir la plus considérable ménagerie d'Amérique ; plus loin, existaient des jeux de quilles, des jeux de palets, un fil tendu, des balançoires, des appareils de gymnastique, plus loin encore, une promenade ombragée, fréquentée par ceux qui préfèrent la causerie à l'écart.

Vers 1855, M. Guilbault ajouta à son institution un édifice de 200 pieds de longueur par 60 de largeur dans lequel il donnait, l'été, des bals, des concerts ou des représentations acrobatiques et qu'il transformait l'hiver, en patinoir spacieux. Ce lieu d'amusements était ouvert tous les jours et le prix d'entrée en fut d'abord fixé à 15 sous puis à 25 cents.

Quels sont les Montréalais d'autrefois qui n'ont pas vu le jardin Guilbault ? Autant et plus que le Parc Schmer ou le Parc Dominion, peut-être, il constitua pour Montréal, une attraction dont la renommée s'étendait jusqu'au loin. Et si les citoyens ne manquaient pas d'y aller, pour dissiper leur ennui, les étrangers se faisaient un devoir de franchir sa barrière, s'ils avaient la prétention de visiter la métropole en détail.

En 1842, le jardin Guilbault se trouvait au côtéau Saint-Louis ; en 1849, il était au coin des rues Vitré et Côté ; en 1851, il déménagea à la Côte-des-Neiges ; à partir de 1852, il

occupa un terrain superbe rue Sherbrooke, entre les rues Mance et St-Laurent, puis devant la marée montante des habitations nouvelles, il se retira jusqu'à la rue Guilbault, entre les rues Saint-Urbain et Saint-Laurent. Enfin, en 1870, M. Guilbault se transporta au Sault-au-Récollet, où il tenta de créer un jardin d'acclimatation qu'il abandonna définitivement vers 1880. La grande crise financière de cette époque l'avait ruiné.

Celui qui avait amusé la population pendant un tiers de siècle était né à Montréal en 1803. Par sa mère, une demoiselle Tavernier, il était de la famille de la vénérable Mère Gamelin, fondatrice des Soeurs de la Providence, et la tradition répète que c'est elle qui le fit instruire.

Il est fort probable que Guilbault acquit la collection de Delvecchio dont nous avons parlé déjà. En tout cas, son musée renfermait plusieurs pièces qui étaient dans le *museo italiano*.

Mais le sieur Guilbault fut un oseur qui s'entendait à varier le nombre et la qualité des attractions qui pouvaient plaire; il était de ceux qui devinaient le goût du public.

Le populaire Guilbault s'éteignit à l'âge avancé de 81 ans et il fut inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges, le 7 janvier 1885.

De son institution, il reste des vestiges. Dans le parterre qui précède l'ancien manoir des Sabrevois de Bleury, à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus, on aperçoit deux curieuses statues, en fonte, recouverte de peinture grise. Ces deux épaves proviennent du fameux musée Guilbault et elles ont été acquises par le seigneur Lussier, il y a cinquante ans.

Du jardin d'acclimatation, il reste également quelque chose : une rangée de beaux arbres plantés par M. Guilbault, le long de la route devenue le boulevard Guin, quartier Bordeaux, à l'ouest du chemin Lajeunesse.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## QUESTION

---

Qui a, le premier, donné le qualificatif de Thérèse de la Nouvelle-France à la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation ?

URSL.

## APPRENONS NOTRE HISTOIRE

Le docteur Geo.-M. Locke, conservateur de la bibliothèque municipale de Toronto, poursuit avec un zèle inlassable la tâche qu'il s'est assignée, depuis plusieurs années déjà, de faire de mieux en mieux connaître l'histoire du Canada aux milliers d'enfants de la Ville-Reine. On sait que le moyen auquel M. Locke a principalement recours pour atteindre au but qu'il se propose, consiste en des causeries familières sur des sujets d'histoire canadienne. Le succès a dépassé les plus grandes espérances et la salle des réunions déborde chaque fois de garçons et de fillettes désireux d'entendre les beaux récits des hauts faits accomplis par les ancêtres.

Le conservateur de la bibliothèque de Toronto est un de ceux qui croient fermement à la vertu du culte des gens et des choses de notre histoire pour former la mentalité canadienne et développer un esprit véritablement national parmi nos populations. "Nous ne prisons guère le patriotisme qui se borne à battre la grosse caisse ou à agiter le drapeau", disait encore hier le docteur Locke, au temple du Travail de la Ville-Reine, "nous voulons le patriotisme qui porte des fruits, celui qui s'appuie sur une base solide". Et, c'est en s'emparant de l'intelligence et du cœur des enfants, dès le bas âge, et en les nourrissant des fortes leçons qui se dégagent de notre passé national, que le distingué bibliothécaire torontonien se flatte de préparer une génération de citoyens aux idées larges, généreuses, franchement canadiennes.

Il est encore trop tôt peut-être pour apprécier les résultats de la campagne d'initiation entreprise par M. Locke, mais on ne saurait douter qu'ils ne soient des plus heureux et des plus durables. Jusqu'ici, l'âme canadienne est restée dans une large mesure incohérente, si l'on peut ainsi s'exprimer. Elle a été tiraillée en tous sens par des sentiments disparates et parfois hostiles. Il importe de corriger ce défaut, très grave, de l'âme canadienne, en apprenant à celle-ci à devenir une de pensée et d'idéal, chaque fois que les intérêts vitaux de la nationalité seront en jeu. Pareille unité ne pourra mieux s'acquérir qu'au spectacle des efforts sans cesse concertés et sans cesse renouvelés des ancêtres en vue de rendre

le Canada plus beau, plus grand et plus riche. C'est là qu'il faut aller chercher nos modèles du dévouement à la chose publique et nationale.

Apprenons donc notre histoire. Elle est glorieuse et chaque page renferme de magnifiques leçons de courage, de constance, de noblesse, de désintéressement et d'héroïsme. Pourquoi irions-nous chercher dans les annales des pays étrangers les exemples d'abnégation qui abondent dans notre propre histoire ? Le culte assidu des hommes et des choses de notre passé constitue la meilleure école pour préparer les générations qui lèvent aux tâches de demain (1).

---

## QUESTIONS

---

Quel est ce neveu du célèbre M. de Bernières qui passa dans la Nouvelle-France avec Mgr de Laval en 1659 ? Il ne peut être question ici de l'abbé Henri de Bernières, qui devint curé de Québec, puisque M. de LaTour dit que ce neveu de notre premier évêque mourut un an après son arrivée dans le pays. M. de LaTour dit aussi que ce jeune homme n'était point tonsuré.

A. G. H.

Tout le monde sait qu'au Canada, en hiver, on place des grelots sur les chevaux ou sur les voitures. C'est une mesure de protection pour les piétons et en même temps un moyen pour aider aux rencontres des autres voitures. Cette coutume de placer des grelots sur les chevaux nous vient-elle d'Europe ? Existait-elle ici sous le régime français ?

CHARR.

Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du clergé canadien*, laisse entendre que le Père Bernardin LeNeuf, Récollet, qui fut missionnaire à Rimouski, était d'origine française. Le Père Bernardin LeNeuf n'était-il pas plutôt un des membres de la famille LeNeuf de Beaubassin ou de la Vallière ?

RIM.

---

(1) *La Presse*, 14 mars 1924.

PROCES-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE TENUE A  
QUÉBEC LE 10 OCTOBRE 1682

Dans l'assemblée tenue le dix octobre 1682, composée de Mr le Gouverneur, de Mr l'Intendant, de Mr l'Évêque de Québec, Mr Dollier, supérieur du Séminaire de St-Sulpice à Montréal, des RR. PP. Beschefer, supérieur, d'Ablon et Fremin, Jésuites, Mr le major de cette ville, Mrs de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, de Brussy, Dalibout, Duguet, Lemoine, Ladurantais, Bizard, Chailly, Vieux pont, Duluth, de Sorel, Derpentigny, Berthier et Boucher.

Est proposé par Mr le Gouverneur, que par les actes que Mr le comte de Frontenac a eu agréable de lui remettre entre les mains, de ce qui s'était passé à Montréal le 12 septembre dernier, entre lui et le député des Iroquois de Onontaë, il est aisé de juger que l'inclination de ces peuples est de suivre la pointe de leurs entreprises, qui est de détruire toutes les nations non alliées les unes après les autres pendant qu'ils nous tiendront incertains et les bras croisés, pour après qu'ils nous auront ôté tout le commerce des pelleteries qu'ils veulent seuls faire avec les Anglais et Hollandais établis à Manatte et Orange, nous attaquer seuls et ruiner la colonie en l'obligeant de se resserrer et quitter toutes les habitations séparées, et ainsi faire cesser la culture des terres qui ne se peut qu'és endroits où elle est bonne à porter des grains et cultiver des prés.

Que comme il n'est pas instruit par le peu de temps qu'il y a qu'il est arrivé de France de l'état de ces peuples et de celui de la colonie, il les prie de l'instruire de ce qu'ils savent de ces choses afin qu'il en puisse informer Sa Majesté et lui représenter les besoins de cette colonie, tant pour détourner cette guerre que pour la terminer et finir avantageusement si l'on est en nécessité de le faire ; sur quoi toute la compagnie après avoir été instruite par les RR. PP. Jésuites de ce qui s'était passé depuis cinq ans dans les nations Iroquoises d'où ils étaient nouvellement arrivés et par Mr Dollier de ce qui s'était passé depuis plusieurs années à Montréal, est demeurée unanimement et tous d'une voix d'accord, que depuis quatre ans les Anglais n'ont rien omis pour engager les Iro-

quois à nous déclarer la guerre, soit par le grand nombre de présents qu'ils leur ont faits soit par le bon marché auquel ils leur ont donné les denrées et surtout les fusils, la poudre et le plomb, que les Iroquois ont été deux ou trois fois prêts de l'entreprendre ; mais qu'ayant considéré que s'ils nous attaquaient avant d'avoir de fait ruiné les nations alliées et leurs voisines elles se rallieraient et se joignant ensemble tomberaient sur eux et détruiraient leurs villages dans le temps qu'ils seraient occupés contre nous. Ils ont jugé plus à propos de différer et nous amuser tandis qu'ils attaquaient ces nations, et qu'à cet effet ayant commencé l'année dernière à attaquer les Illinois ils auraient eu un si grand avantage sur eux qu'outre trois ou quatre cents morts, ils leur auraient pris neuf cents prisonniers, ainsi que cette année marchant avec un corps de douze cents hommes, bien armés et bons soldats, il n'y avoit point à douter qu'ils ne les détruisissent entièrement, et qu'à leur retour ils n'attaquassent les Miamis, les Kiskakous et par leur défaite ne se rendissent maîtres de Massilimakina et des lacs Hérié et Huron, et Baie des Puans, et par là ne nous privassent de tout le commerce que l'on tire de ce pays en détruisant en même temps toutes les Missions Chrétiennes qui sont établies chez les nations et qu'ainsi il fallait faire les derniers efforts pour empêcher qu'ils ne ruinaient les nations comme ils ont fait ci-devant les Algonquins, les Andastez, les Loups, les Abénaquis, et autres dont nous avons les restes es habitations de Sillery, de Laurette, du Lac Champlain et autres répandues parmi nous. Que pour parvenir à cet effet il fallait considérer l'état de la colonie et les moyens de s'en servir le plus utilement contre les ennemis, que pour la colonie nous pouvions mettre ensemble mille bons hommes portant les armes et habitués à l'usage des canots comme les Iroquois, mais que lorsque l'on les tirerait de leurs habitations il fallait considérer que l'on arrêtaient pour tout le temps de leur absence la culture de la terre et qu'il était nécessaire avant de les faire marcher d'avoir des magasins de vivres près es lieux éloignés de leurs habitations afin de les faire subsister assez longtemps dans le pays ennemi pour détruire entièrement cette nation et ne plus faire comme l'on avait fait il y a dix sept ans de leur faire un peu de frayeur sans les affaiblir. Que nous avions

des avantages à présent qui manquaient alors les Français habitués au bois, sachant tous les chemins d'iceux et la voie du Fort de Frontenac ouverte pour tomber en quarante heures sur les Sonnontouans la plus forte de ces cinq nations Iroquoises, puisqu'eux seuls peuvent fournir quinze cents guerriers, bien armés, qu'il faut avoir au fort de Frontenac les munitions de bouche, trois ou quatre barques pour les charger et embarquer sur le lac Ontario, cinq cents hommes, tandis qu'avec les canots les cinq cents autres iraient se poster au rivage des Sonnontouans, mais que cette entreprise ne pouvait réussir que par le secours de Sa Majesté par un petit corps de deux ou trois cents soldats pour servir de garnison au fort de Frontenac et de la Galette pour l'escorte des vivres et pour tenir la tête du pays gardée et garnie, tandis que le dedans serait dépourvu de ses bons soldats ; de cent ou cent cinquante engagés pour distribuer dans les habitations et donner moyen à ceux qui resteront chez eux de pouvoir cultiver la terre afin que la famine ne se mette pas dans le pays et des fonds nécessaires pour faire le magasin des vivres, et bâtir deux ou trois barques sans lesquelles avec celle du sieur de la Salle, il est impossible de rien entreprendre d'utile. Que c'est une guerre qu'il ne faut pas commencer pour la laisser imparfaite, parce que se connaissant mieux les uns les autres que l'on ne faisait il y a dix sept ans si l'on l'entreprenait sans la finir il ne faudrait pas espérer de conserver la colonie, les Iroquois n'étant pas des gens à revenir. Que le défaut d'aucun secours de France avait commencé à donner du mépris pour nous aux dits Iroquois qui nous croyaient abandonnés de la protection du grand Onontio notre maître et que s'ils voyaient qu'il nous donnât ses assistances il y aurait apparence que changeant d'esprit ils laisseraient en paix nos alliés et se soumettraient à ne point chasser sur leurs terres ou à en rapporter toutes les pelleteries aux Français. Qu'ils traitent présentement avec les Anglais à Orange et qu'ainsi avec un léger secours de Sa Majesté nous pourrions empêcher la guerre et soumettre ces esprits fiers et échauffés, qui serait le plus grand bien que l'on peut procurer au pays. Que cependant il était important d'armer les habitants et dans cette année assez abondante en

bleds, les obliger à se fournir de fusils afin que dans l'occasion ils puissent tous s'en servir utilement.

Fait dans la maison des Révérends Pères Jésuites de Québec, le jour et an ci-dessus.

Collationné à l'original resté en mes mains.

LE FEBVRE DE LA BARRE (1)

---

## QUESTIONS

---

Dans son mémoire sur le Canada en 1891, mémoire qui pourrait être aussi justement intitulé: "Mémoire contre M. de Frontenac", l'intendant Champigny écrit ce qui suit, à propos de l'illustre gouverneur (B.R.H., XXII, 287) :

"Il est rempli de prévention pour une famille de ce pays à laquelle il a toujours été attaché; elle est fort grande, remplie d'esprits mal faits, indignes de posséder les emplois qu'il leur a donnés dans les troupes. . ."

Quelle est cette famille envers laquelle Frontenac se serait montré si partial ? Champigny ne songeait-il pas à la famille Leneuf en l'associant, à cause des alliances, avec les familles Denys et Robineau ?

AEG. F.

Le premier catéchisme qui fut en usage dans la Nouvelle-France fut celui d'un évêque de France, Mgr Languet. Plus tard, Mgr de Saint-Vallier demandait au Saint-Siège de lui donner comme coadjuteur l'abbé Languet de Gergny. Y avait-il parenté entre cet abbé Languet de Gergny et l'évêque du même nom dont le catéchisme fut adopté ici ?

X. X. X.

La valse se dansait-elle au Canada sous le régime français ? Le duc de La Force, dans ses *Curiosités historiques*, semble dire que la valse fut introduite en France dans le premier quart du dix-neuvième siècle. Il me semble qu'elle y existait bien avant cela.

RIOP.

---

(1) Archives de la province de Québec.

## LA FAMILLE JARRET

---

A un lecteur qui avait demandé quelques mois auparavant quel degré de parenté pouvait exister entre François Jarret de Verchères et André Jarret de Beauregard, Monsieur l'abbé J. D. répondait de la façon la plus catégorique dans le *Bulletin* de mai 1909 que les deux étaient frères, et il citait à l'appui de son affirmation l'acte même de concession des îles Beauregard, où André Jarret, le concessionnaire, est dit expressément "frère du Sieur de Verchères."

Cependant il n'est pas encore sûr que le débat doive être clos, même après la production de ce document en apparence si concluant.

M. P.-G. Roy, dans sa généalogie de la famille de Verchères, publiée l'année précédente, en 1908, n'a pas cru devoir aborder le problème. Dans le texte même de sa généalogie, il n'a pas écrit une seule fois le nom de Jarret de Beauregard. Ce n'est que dans une note au bas de la relation de Madeleine de Verchères (B. R. H., XIV, 277), que nous découvrons à ce sujet son sentiment. Madeleine ayant eu l'occasion de mentionner un sieur Fontaine au cours de son récit, M. Roy explique que "Pierre Fontaine dit Bienvenu avait épousé Marguerite Anthiaume, veuve d'André Jarret de Beauregard, *oncle* de notre héroïne."

Mais il n'en reste pas moins que, d'après les registres de l'état civil, François Jarret de Verchères et André Jarret de Beauregard n'ont pas les mêmes auteurs, et, dans ce cas, comment peuvent-ils être frères ?

D'une part, il est certain, d'après les registres de Ste-Famille, que François Jarret de Verchères était le fils de Jean Jarret et de Claudine de Picou (de Pecaudy) de la paroisse de Saint-Chef, dans le diocèse de Vienne, et, d'autre part, il n'est pas moins certain qu'André Jarret de Beauregard était le fils de Jean Jarret et de Perrette Vermette, de la paroisse de Roye, dans le diocèse de Vienne.

Afin que, dans ce dernier cas, l'on ne suppose pas que je me base sur le *Dictionnaire Tanguay*, si sujet à caution, je cite l'acte de mariage d'André Jarret, d'après les registres de la cure de Villemarie :

“12 janvier 1676—Mariage du Sr André Jarret, Sr de Beauregard, fils de défunt Jean Jarret et de Perrette Vermette, de la paroisse de Roye, évêché de Vienne en Dauphiné, maintenant de la paroisse de Verchères, avec Dlle Marguerite Antiome, fille de feu le Sr Michel Antiome, vivant exempt du grand prevot de l'Hôtel à Paris et de Dlle Marie Dubois, de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs à Paris.

Présents, entre autres, M. Perrot, gouverneur de cette île, Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux, J. Bte Migeon, Sr de Branssat, avocat au Parlement, Zacharie Dupuy, major de ce lieu—(Signé) PEROT.”

Il est vrai que François Jarret et André Jarret ont tous deux pour père un Jean Jarret, et l'on pourrait, à la rigueur, prétendre que Jean Jarret, devenu veuf de Claudine de Pecaudy après avoir eu François pour fils, s'est remarié avec Perrette Vermette et a eu de ce second mariage un autre fils et alors, André Jarret, s'il n'est pas le frère germain de François, serait au moins son frère consanguin.

Il faudrait aussi que Jean Jarret, le père, fût passé, dans l'intervalle, de la paroisse de St-Chef à la paroisse de Roye, mais cela non plus n'est pas impossible. Malheureusement, il se trouve que dans l'acte de mariage de François Jarret, si le père d'une part est dit défunt, l'on ne dit pas d'autre part que Claudine de Pecaudy, la mère, était défunte. Or, tandis que François Jarret est né approximativement en 1641, André Jarret est né approximativement en 1644, trois ans plus tard. Conséquemment, Claudine de Pecaudy, qui vivait encore en 1669, n'a pas pu vers 1644 laisser à son mari Jean Jarret la liberté de se remarier avec Perrette Vermette.

Il est curieux d'ailleurs de constater qu'il n'y a pour ainsi dire pas de relations de famille entre François Jarret de Verchères et André Jarret de Beauregard pendant tout le temps qu'ils vivent ensemble au Canada. François Jarret se marie en 1669 et André Jarret, son prétendu frère, n'assiste pas au mariage. André Jarret se marie en 1676 et François Jarret, son prétendu frère, n'assiste pas au mariage.

Depuis son mariage jusqu'à 1690, date approximative de la mort d'André Jarret, le Sr de Verchères a fait baptiser 9 enfants, à Verchères, et pas une seule fois André Jarret

n'est appelé à être parrain, quoiqu'il habite tout à côté, dans la paroisse même de Verchères. Il n'est guère naturel que deux frères s'ignorent aussi complètement. Pour toutes ces raisons, je crois qu'André Jarret de Beauregard était tout au plus un cousin de François Jarret de Verchères.

Puisque nous en sommes à la famille Jarret, on me permettra peut-être, par la même occasion, d'émettre un autre doute sur l'exactitude de la généalogie de la famille Verchères reproduite par M. P.-G. Roy.

Cette généalogie, qui aurait été préparée d'après les archives du château d'Arcelot, a été communiquée à l'archiviste de la province de Québec par le lieutenant-colonel de Lanaudière. M. Roy, croyons-nous, ne l'a reproduite que comme document pouvant intéresser les chercheurs, et sans prétendre en garantir l'exactitude. Lors de la généalogie qu'il a publiée en 1908 de la famille canadienne des Jarret de Verchères, il a signalé lui-même l'existence de la famille française des Verchères, mais il a en même temps reconnu avec son ordinaire honnêteté, qu'il ignorait les relations qui pouvaient exister entre l'une et l'autre.

Le plus sage serait peut-être de garder la réserve prudente de M. Pierre-Georges Roy, mais je suis prêt à courir le risque de ma témérité et j'ose dire que la généalogie qui provient des archives du château d'Arcelot n'a absolument rien à voir avec nos Jarret de Verchères canadiens. A une généalogie des Verchères du Brionnais qui peut être exacte et que je ne suis d'ailleurs pas en état de discuter, l'on a simplement raccroché à la fin, et par un pur artifice, les Verchères du Canada qui sont originaires du Dauphiné.

L'on oublie trop souvent que c'est le nom patronymique qui importe presque uniquement dans la recherche des filiations. C'est pour avoir à peu près constamment méconnu cette règle élémentaire de la science généalogique que M. l'abbé Daniel a accumulé autant d'erreurs aussi naïves que grossières dans son ouvrage sur les grandes familles françaises au Canada. Je ne citerai qu'un exemple entre cent, à seule fin de démonstration.

Dans sa notice sur la famille de Gaspé, M. Daniel consacre trois pages à célébrer les exploits d'un parent de nos

Gaspé, un M. de Lachesnaye qui aurait joué un rôle considérable comme commandant de la garde nationale, à Paris, le 10 août 1792. Or, il se trouve que le commandant en question n'a aucun lien de parenté avec notre famille canadienne. Tandis que les Lachenaye et les Gaspé du Canada ont pour nom patronymique Aubert, le Lachenaye du 10 août 1792 avait pour nom patronymique Beaudin. M. Daniel n'a pas pensé que Lachenaye est un nom territorial que peuvent s'attribuer et que se sont attribué en effet des personnages issus de vingt familles différentes, et il a conclu fort imprudemment que tous les Lachenaye devaient être parents.

Dans le cas qui nous occupe, il y a de même Verchères et Verchères.

Ce qui paraît assez certain d'abord, c'est que l'enseigne du régiment de Carignan qui a établi chez nous la famille glorieusement connue depuis sous le nom de Verchères, s'appelait Jarret de son vrai nom de famille. Il n'a ajouté à son nom celui de Verchères que pour se distinguer des autres membres de sa famille à la mode du temps, comme d'autres se seraient appelés à raison d'un fief ou sans aucune raison, sieur du Ruisseau, ou sieur des Rivières. Ce n'est donc pas parce qu'un autre s'appellera aussi Verchères qu'il sera parent avec lui; il ne le sera que s'il est un Jarret.

Or, rien n'indique que les Verchères dont la généalogie provient des archives du château d'Arcelot seraient des Jarret. Tout indique au contraire que leur nom patronymique est Verchères tout simplement. Ce sont des Verchères qui se subdivisent en Verchères de Reffye, en Verchères des Rayons, en Verchères d'Arcelot, etc. Pendant trois ou quatre siècles que se déroulent ces diverses descendance, jamais le nom de Jarret n'apparaît, si ce n'est une seule fois pour raccrocher avec plus ou moins de bonheur les Verchères du Canada à la branche des Verchères de la Réole que je suppose volontiers avoir été elle-même légitimement transportée du Brionnais en Bordelais.

AEGIDIUS FAUTEUX

(*A suivre*)